

Charte d'adhésion au réseau *Iron Age Europe*

Le réseau : valeurs et objectifs

1. Constitué en 2011, le réseau *Iron Age Europe* rassemble des établissements européens (ci-après désignés « les membres du réseau ») voués à l'étude, à la conservation et à la mise en valeur de sites et de collections archéologiques de l'âge du Fer, période déterminante dans la structuration des territoires et des sociétés du continent. Ces établissements ont chacun un lien fort avec au moins un site archéologique emblématique de la période, soit qu'ils en assurent eux-mêmes la gestion et l'ouverture au public, soit qu'ils en conservent une grande partie des collections et des archives scientifiques, qu'ils mettent en valeur dans des espaces muséographiques dédiés.
2. Les membres du réseau partagent le même souci de faciliter le travail des scientifiques sur le patrimoine dont ils ont la responsabilité et de proposer au public le plus large une offre qui rend compte du travail des scientifiques et en assure la promotion.
3. Les membres du réseau affichent tous la même vigilance en matière de rigueur scientifique. Ils se gardent en particulier de toute complaisance vis à vis des tentatives de réappropriation des données archéologiques à des fins nationalistes et politiques.
4. Le réseau a pour objet de renforcer les partenariats de tous ordres entre ses membres et plus largement de promouvoir l'archéologie protohistorique européenne.

Le réseau : mode de fonctionnement

5. Le réseau a initialement été institué par une convention tripartite entre le **Laténium (CH)**, parc et musée d'archéologie de Neuchâtel, le **Kelten Römer Museum Manching (DE)** rattaché à l'*Archäologische Staatssammlung* de Munich et **Bibracte (FR)**, rejoints depuis par de nouveaux partenaires, **Lattara (FR)**, site archéologique et musée Henri Prades, rattachés à Montpellier Méditerranée Métropole, **Ullastret (ES)**, site et musée d'archéologie rattachés à l'*Agència Catalana del Patrimoni Cultural*, **Ensérune (FR)**, site et musée d'archéologie rattachés au Centre des Monuments nationaux, l'**Archäologisches Museum Frankfurt (DE)** et le **musée cantonal d'Archéologie et d'Histoire de Lausanne (CH)**.
6. L'élargissement du réseau étant un souhait partagé par tous les partenaires initiaux, il a été convenu entre eux que l'adhésion au réseau de nouveaux membres était désormais formalisée par la signature par l'établissement candidat de la présente charte qui rappelle les valeurs, objectifs et modalités de fonctionnement du réseau et engage le nouveau membre.
7. Le réseau fonctionne par consensus entre ses membres. Ainsi, l'intégration d'un nouveau membre doit recueillir l'assentiment préalable des membres déjà présents dans le réseau.
8. L'adhésion au réseau n'implique aucun engagement formel de moyens de la part de ses membres. En cas de nécessité, une convention peut préciser les modalités techniques et financières d'une action menée en commun par tout ou partie des membres.
9. Un des membres du réseau assure à titre gracieux le secrétariat du réseau. Il recueille et instruit les candidatures et veille à la bonne circulation de l'information entre les membres. Il tient à jour un document de presse partagé et assure une présence minimum du réseau sur internet sous la forme d'un portail qui renvoie vers les supports de communication internet de chaque membre. La désignation du membre qui assure le secrétariat se fait par consensus. A la date du 30 juin 2018, il s'agit de Bibracte.
10. Un membre peut se retirer du réseau par simple notification écrite du secrétariat.

Les engagements des membres

11. Chacun des membres tient informés les autres membres de ses actions et se soucie de promouvoir les actions des autres membres. Il fournit au secrétariat une documentation minimum nécessaire aux actions de communication mutualisées du réseau.
12. Dans la mesure de ses moyens, chacun des membres du réseau utilise son savoir-faire et ses moyens logistiques et documentaires (bibliothèque, collections, ressources techniques) pour faciliter les projets des autres partenaires dans les domaines de la conservation des vestiges immobiliers et des collections, de la recherche archéologique, de la formation du personnel de médiation culturelle et scientifique, de la mise en valeur du patrimoine et de la restitution publique, sous toutes ses formes.
13. Chacun des membres s'efforce de concevoir et conduire des actions, de court, moyen ou long terme, en partenariat bi- ou multi-partite, avec un souci constant de la restitution publique, notamment sous la forme d'expositions, de colloques ou de publications.
14. Chacun des membres met à la disposition des autres ses relations aux niveaux régional, national et international dans les milieux scientifiques (musées, universités, instituts de recherche), afin notamment de favoriser les échanges internationaux de chercheurs et d'étudiants.
15. Chacun des membres met à la disposition des autres ses contacts et son expertise en matière technique et logistique, afin de promouvoir, à l'échelle internationale, l'intérêt et la reconnaissance publique de l'archéologie protohistorique.

§L'institution candidate/nom§,

dédiée à §Description des missions de l'institution candidate§,

ayant son siège à §adresse§

étant représentée par §nom, position dans l'institution§

en association avec §son institution de tutelle, si elle existe§

ayant son siège à §adresse§

étant représentée par §nom, position dans l'institution de tutelle§

a émis le souhait d'intégrer le réseau et obtenu l'approbation unanime de ses membres actuels.

En signant la présente charte, §L'institution candidate/nom§ atteste partager les valeurs du réseau et s'engage à participer à la réalisation de ses objectifs dans le respect de ses modalités de fonctionnement.

Le §date§

Pour §L'institution candidate/nom§

Son représentant mandaté

§Titre de son représentant§

§Nom de son représentant§

Pour §L'institution de tutelle/nom§

Son représentant mandaté

§Titre de son représentant§

§Nom de son représentant§

§signature§

§signature§

(charte signée en deux exemplaires en français, en deux exemplaires en anglais, §(facultativement)§
en deux exemplaires en §langue§